

## Thématique : Groupe vulnérable

Bénéficiaires de la GRAPA

### 1. Situation problématique

*Décrivez un problème qui résulte de la crise COVID-19 ou qui est aggravée par la crise Coronavirus-Covid-19 . Veillez à être spécifique, concis et à expliquer les liens de cause à effet (maximum 15 lignes).*

Les contrôles associés à la GRAPA ont été suspendus à la demande de l'associatif, tant que des mesures de physical distancing seront d'application. Mais il n'y a pas d'assurance que les bénéficiaires soient informés de cette situation et la peur du contrôle peut inciter à des comportements à risque (ex : hésiter à appeler rapidement un médecin lors des premiers signes de COVID en craignant le risque d'hospitalisation). Deuxième problématique, des sanctions liées aux contrôles réalisés avant le début du confinement sont imposées alors que les dépenses des bénéficiaires sont en forte augmentation (achats alimentaires, eau, électricité, chauffage, frais de santé, frais de soins psychologiques...)

### 2. Situation souhaitée

*Dans une optique de prévention ET/OU de remédiation de la situation décrite ci-dessus, quelle serait la situation souhaitée ? (Exprimez le résultat escompté et non pas les moyens d'y arriver maximum 5 lignes).*

Une information proactive adressée directement aux bénéficiaires quant à la situation et le cadre réglementaire ; une absence de baisse de revenus durant la durée du physical distancing.

### 3. Acteurs clés / responsables

*Quels services, administrations, associations jouent un rôle eu égard à la situation problématique ?*

*Quels Autorités et/ou Ministres ont des compétences relatives à la situation problématique ?*

Service fédéral pensions

Nathalie Muylle, Daniel Bacquelaine

### 4. Proposition d' action et/ou de mesure

*Décrivez l'action et les moyens de sa réalisation en vue de l'obtention du résultat escompté. .*

- 1. Une lettre écrite adressée aux bénéficiaires de la GRAPA expliquant l'état de la situation sous l'angle de leurs droits et des conséquences ; et indiquant les voies de recours éventuelles en cas de situation problématique**
- 2. Une suspension des sanctions financières liées à la GRAPA à partir du 16 mars, tant que le physical distancing sera d'application**